

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 17 AVRIL 2023
SESSION ORDINAIRE**

Le dix-sept avril deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 mars en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Le Maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain - M DELPLANQUE Nicolas – Mme CAPRON - M DAUSSY Éric - Mme WOJTYSIAK Hélène - M HEROUART Michel - M. TURQUIN Alex - Mme LEFEVRE Joelle - M. DAZY Bernard – Mme VOLANT Aline – Mme DUBOS

Etaient absents :

M. DREANO Frédérique donne pouvoir à M. HEROUART - Mme BOULINGUEZ Denise - M JOZEFOWICZ Olivier - M DELOHEN Michel

M. DAZY Bernard a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17h15.

Monsieur Maire propose de retirer le point n°7, à savoir la délibération du contrat de travail accroissement temporaire d'activité puisqu'il y a une délibération permanente qui a été prise lors de la mise en place des délégations au Maire le 10 juillet 2020.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20/12/2022 et 16/02/2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le procès-verbal de la séance du 05/04/2023. Le conseil municipal approuve le procès-verbal. Mme Dubos s'abstient.

2. Décisions prises par M. le Maire

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas eu de décision depuis le dernier conseil municipal.

3. Installation du conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire présente le nouveau conseil municipal des jeunes suite à l'élection qui a eu lieu à l'école primaire. Madame Follet, directrice est présente. Maureen Godet est la maire de ce conseil municipal des jeunes, accompagnée par Inaya, Lilou, Quentin, Zoé, Nolan, Valentin et Yanis.

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du city stade et du pump track : les couleurs, les équipements et la date approximative de livraison.

Monsieur le Maire demande à Madame la Maire quels seraient les futurs projets. Ce sera soit la mise en place des chaussons au sein de l'école soit l'achat de vélos.

4. Délibération CAUE 80

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec le CAUE 80, conseil en architecture, urbanisme et environnement. Il convient de délibérer, la cotisation annuelle 2023 s'élève à 100 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 12 voix pour cette cotisation.

5. Délibération FDE80 : place Dany Delarre

Monsieur le Maire explique la convention mise en place pour l'alimentation électrique de la place Dany Delarre pour la fête foraine ou les autres manifestations. Le projet global s'élève à 27 000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 absence 0 voix contre et 12 voix pour adopte la convention de la FDE 80 pour la place Dany Delarre et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

6. Délibération "le Relais"

Monsieur le Maire explique que suite à une demande de régularisation de la Préfecture concernant la SCOP le Relais sur le territoire de L'Etoile, les installations ont fait l'objet d'une consultation publique du 6 mars au 3 avril 2023 par rapport à la mise en conformité du site de collecte.

Il convient au conseil municipal de délibérer et de donner son avis afin de pouvoir le transmettre en Préfecture pour la délibération finale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier.

7. Délibération contrat de travail

Point annulé en début de séance par Monsieur le Maire.

8. Régie

En 2017, une régie a été créée pour l'encaissement des recettes. Mme Hérouart Catherine a été nommée régisseuse et Mme Verdy Valérie sa suppléante. Il faut délibérer de nouveau, Mme Verdy étant partie, Mme Hérouart Catherine reste régisseuse et Mme Leplay Angélique, nouvelle secrétaire de mairie en tant que suppléante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 voix pour 0 contre et 0 abstention, accepte cette délibération et charge Monsieur le Maire d'établir les arrêtés correspondants.

9. Délibération baux de hutte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les baux de hutte doivent être établis pour 2022 et 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte les baux 2022 et 2023 avec 12 voix pour.

10. Communications

- Monsieur le Maire va rencontrer prochainement les aînés afin de discuter avec eux des modalités de départ des classes mobiles.
- le schéma définit sera le suivant : en premier, démolition des classes mobiles (à cause de l'amiante), en deuxième Monsieur le Maire et les adjoints vont investir le nouveau bureau côté secrétariat de mairie, en troisième il faudra partager la salle du conseil municipal entre les aînés, la fanfare et la commune. Une cuisine sera installée dans le couloir qui va au secrétariat de mairie.
- d'ici la fin de la semaine prochaine, les travaux du terrain de pétanque vont commencer. Pour rappel, les subventions sont acquises du département, région et communautés de communes, à hauteur de 78 %.
- le club de musculation sera dans le local du CCAS, bureau du Maire et des adjoints.
- le permis de construire a pris un peu de retard, Monsieur Dazy a rendez-vous le 25/04 avec l'architecte des bâtiments de France pour le dossier. Les travaux ne démarreront pas avant la fin d'année pour la nouvelle mairie. Il faut compter minimum 20 mois pour les travaux.
- Monsieur Dazy a rendez-vous avec la Banque des Territoires pour discuter des emprunts.

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 17h43.

Fait le 17 avril 2023,

Le secrétaire de séance, M. DAZY

